

**KP1 SAS  
BP 26  
57420 LOUVIGNY  
FRANCE**

Conformément au Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction :

**Prédalles en béton pour systèmes de planchers**  
*Concrete floor plates for floor systems*

*fabriqué(s) en béton armé et en béton précontraint, dont l'usage prévu est précisé dans la déclaration des performances établie par le fabricant et dont les propriétés relatives aux caractéristiques essentielles "résistance mécanique et stabilité" et "résistance au feu" sont déterminées selon la méthode 3,*

*mis sur le marché de l'espace économique européen par :*

**KP1  
84000 AVIGNON**

et fabriqué(s) dans l'usine :

**KP1 SAS  
57420 LOUVIGNY**

*Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe Z.A de la norme :*

**NF EN 13747:2005/A2:2010** et dans les Règles d'application **CE2+/R 09 (2015)**  
*sous système 2+, sont appliquées et que*

**le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.**

*Ce certificat, délivré pour la première fois le 30 avril 2008, annule et remplace le certificat renouvelé le 25 avril 2014 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au 25 avril 2020.*

*La liste des certificats délivrés par le CERIB est tenue à jour sur son site Internet.*

*Délivré à Epernon, le 25/04/17  
Révision n° 3*



**Alberto ARENA**  
Directeur de la direction  
Qualité Sécurité Environnement